

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du Mardi 08 Avril 2025 à 18h00

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS	TITRES	VOTES
N°2025-04-025	Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 18 Mars 2025.	Unanimité
N°2025-04-026	Rapport de situation en matière d'égalité Femmes-Hommes pour l'année 2024.	Unanimité
N°2025-04-027	Démarche de qualification de classement de l'Office de Tourisme Intercommunal : Demande au Conseil Départemental d'une aide financière au fonctionnement au titre de 2025.	Unanimité
N°2025-04-028	Autorisation de signature de la convention de cession de données avec la CAF.	Unanimité
N°2025-04-029	Autorisation de signature de la convention de transfert de gestion avec la SNCF Gares et Connexions pour le PEM de Gragnague.	Unanimité
N°2025-04-030	Autorisation de signature de la convention relative au financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SNCF Gares et Connexions pour le PEM de Gragnague.	Unanimité
N°2025-04-031	Acquisition du terrain suite à la construction de l'ALAE de Villariès.	Unanimité
N°2025-04-032	Remboursement de travaux réalisés par la commune à l'ALAE de Villariès.	Unanimité
N°2025-04-033	Acquisition du terrain suite à la construction de l'ALAE de Montjoire.	Unanimité
N°2025-04-034	Demande de subvention de l'association Girou-Connect.	Unanimité
N°2025-04-035	Autorisation de signature de la convention de mise à disposition temporaire de stands de sensibilisation à la C3G par DECOSET.	Unanimité
N°2025-04-036	Autorisation de signature du nouveau contrat-type pour la collecte sélective avec l'éco organisme CITEO pour la période 2025-2029.	Unanimité
N°2025-04-037	Approbation du Compte Financier Unique du Budget Principal.	Unanimité
N°2025-04-038	Affectation du résultat : Budget Principal.	Unanimité
N°2025-04-039	Approbation du Budget Principal.	Majorité
N°2025-04-040	Approbation des Taux.	Majorité
N°2025-04-041	Vote du produit de la taxe GEMAPI.	Unanimité
N°2025-04-042	Fongibilité des crédits pour le Budget Principal 2025.	Unanimité
N°2025-04-043	Approbation du Compte Financier Unique du budget SPIC Ordures Ménagères.	Unanimité
N°2025-04-044	Affectation du résultat : budget annexe SPIC OM.	Unanimité
N°2025-04-045	Approbation du budget annexe : SPIC OM.	Majorité
N°2025-04-046	Approbation du Compte Financier Unique du budget Office de Tourisme	Unanimité
N°2025-04-047	Affectation du résultat : budget annexe Office de Tourisme.	Unanimité
N°2025-04-048	Approbation du budget annexe : Office de Tourisme	Unanimité
N°2025-04-049	Fongibilité des crédits pour le budget annexe de l'Office de Tourisme 2025.	Unanimité
N°2025-04-050	Actualisation des biens amortis au Budget Principal durant les années précédentes et mise en conformité avec le comptable.	Unanimité

Informations diverses : Projet socio-culturel « Naélou-banc connecteur ».

Questions diverses :

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Réçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504025-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bourepes-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESES.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Roquesstrière	Thierry CASTET.
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO.
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick FLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	29	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOUBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitoul	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesstrière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Patrick FLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.
Villariès	Jean-François LOZANO.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY.
-------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-025 : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 18 MARS 2025.

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Mardi 18 Mars 2025,

Le Conseil Communautaire, à l'Unanimité approuve la rédaction du procès-verbal du Mardi 18 Mars 2025.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 14 04/ 2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : contact@coteauxdugirou.fr

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504026-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUL.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Paulhaac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Roquesérière	Thierry CASTET.
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO.
Saint-Marcel Paulé	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	29	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhaac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpiotol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.
Villariès	Jean-François LOZANO.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY.
-------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-026 : RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES POUR L'ANNÉE 2024.

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

VU l'article L 2311-1-2 et D 2311-16 du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « *un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (il) décrit les orientations pluriannuelles.* »

Il présente également les politiques menées par la commune ou le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

VU le rapport annuel sur l'égalité femmes-hommes,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l' Unanimité décide de :

- **PRENDRE** acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes ;
- **DONNER** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le: 14 04/ 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504027-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUL.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA.
Roqueszière	Thierry CASTET.
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO.
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	29	38
		Pour : 38
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roqueszière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	André FONTES, Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ.
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.
Villariès	Jean-François LOZANO.

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY.
-------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-027 : DEMARCHE DE QUALIFICATION ET DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL : DEMANDE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'UNE AIDE FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT AU TITRE DE 2025

Monsieur le Président informe les membres du conseil communautaire du dispositif d'aide au fonctionnement des offices de tourisme intercommunaux classés et/ou en cours de classement mis en œuvre par le Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Il rappelle par ailleurs les engagements pris par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou pour le développement de sa politique touristique :

- La création d'un office de tourisme communautaire depuis 2017 ;
- La mise en œuvre d'un plan d'actions 2025 traduisant le processus de montée en compétence et de qualification de l'office de tourisme visant le classement de la structure ;
- La mise en œuvre du schéma de développement touristique de territoire (2023-2025).

Considérant ainsi les démarches de qualification engagées en vue du classement l'office de tourisme des Coteaux du Girou, Monsieur le Président propose de procéder à une demande d'aide financière au fonctionnement au titre des offices de tourisme en cours de classement auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne d'un montant de 5 000 (cinq milles) euros.

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la demande, auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, d'aide financière au titre de l'année 2025 pour le fonctionnement de l'Office de Tourisme Intercommunal au titre d'établissement en cours de classement ;
- **AUTORISE** monsieur le Président à engager toutes démarches et signer tous documents relatifs à ladite demande de subvention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le: 14 / 04 / 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504028-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	30	39
		Pour : 39
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélië SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADDOZ
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-028 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CESSION DE DONNÉES AVEC LA CAF.

Dans le cadre des contrats projet Relais Petite Enfance, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Garonne conditionne sa participation financière à un diagnostic qui doit être réalisé par le RPE.

Afin de contribuer à l'élaboration du diagnostic territorial sur le territoire des Coteaux du Girou, la Caf de la Haute-Garonne s'engage à fournir, au RPE, les informations statistiques les plus récentes dont elle dispose. Les frais engagés par la Caf de la Haute-Garonne (forfait 90 €) ne donneront pas lieu à facturation. Cette convention est conclue pour une durée de 4 ans.

VU l'article L 5214-16 du code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention de cession de données Relais Petite Enfance avec la CAF,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504028-DE

S'LO

Après en avoir délibéré à l' Unanimité le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention de cession de données avec la CAF,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention et tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 11 / 04 / 2025

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE

Tel : 05 34 27 45 73

Fax : 05 61 35 32 21

Courriel : contact@coteauxdugirou.fr

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504029-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALETTES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel Paulé	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, François GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	30	39
		Pour : 39
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélien SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRÉLET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUIYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	--

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-029 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION AVEC LA SNCF GARES ET CONNEXIONS POUR LE PEM DE GRAGNAGUE.

Dans le cadre de son projet d'aménagement de Pôle d'Echange Multimodal en gare de Gragnague, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou souhaite occuper plusieurs terrains dont GARES ET CONNEXIONS est gestionnaire, aux fins d'y exercer une activité de parking gratuit.

Les parties se sont rapprochées afin de procéder au transfert de gestion des dépendances concernées, dans les conditions fixées par l'article L.2123-3 à L. 2123-6 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et par les dispositions de l'article 12 du Décret 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF GARES ET CONNEXIONS.

La convention a pour objet de régler les modalités techniques et financières de gestion de cet ensemble pour répondre aux besoins liés à la nouvelle affectation de ces espaces soit l'aménagement et la gestion d'un Pôle d'Echanges Multimodal, sur du foncier appartenant à SNCF GARES ET CONNEXIONS

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les compétences de la Communauté de Communes notamment en matière de voirie et d'aménagement de l'espace,

VU la convention de transfert de gestion avec la SNCF Gares et Connexions,

Après en avoir délibéré à l' Unanimité le Conseil Communautaire :

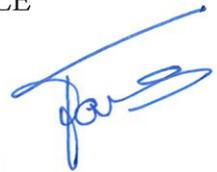
- **APPROUVE** la convention de transfert de gestion avec la SNCF Gares et Connexions,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de transfert de gestion avec la SNCF Gares et Connexions pour la réalisation du PEM de GRAGNAGUE et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le: 14 04/ 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504030-DE



**Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Mayse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Casat	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOUI.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	30	39
		Pour : 39
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariès	Jean-François LOZANO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-030: AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE AVEC LA SNCF POUR LE PEM DE GRAGNAGUE.

Dans le cadre de son projet d'aménagement de Pôle d'Echange Multimodal en gare de Gragnague, la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a sollicité l'aide de GARES ET CONNEXIONS afin de réaliser les études et les travaux pour un coût de 7 434€ HT.

La présente convention a pour objet de définir les missions de :

- Gestion des risques
- Gestion du planning
- Assistance à la réglementation
- Libération foncière
- Assistance des impacts liés aux ferroviaires
- Maintien de l'exploitation de la gare

VU l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU les compétences de la Communauté de Communes notamment en matière de voirie et d'aménagement de l'espace,

VU la convention relative au financement de la mission de d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour le PEM de GRAGNAGUE,

Après en avoir délibéré à l' Unanimité le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** la convention relative au financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour le PEM de GRAGNAGUE,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget 2025,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention relative au financement de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SNCF pour le PEM de GRAGNAGUE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS

La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 11 / 04 / 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504031-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Monstruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, François GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariés	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	40
		Pour : 40
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Monstruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE
Villariés	Jean-François LOZANO

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-031 : ACQUISITION DU TERRAIN SUITE A LA CONSTRUCTION DE L'ALAE DE VILLARIES

Dans le cadre de la compétence Enfance, la Communauté de Communes a construit un ALAE sur la Commune de Villariés en 2020.

Projet validé par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-06-038 du 18 Juin 2020.

Par délibération n°3 du 19 mars 2025 la Commune de Villariés propose la cession à l'Euro symbolique de la parcelle cadastrée n° B 703 d'une superficie de 366 m2 qui a permis réaliser la construction de l'ALAE de VILLARIES.

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ACQUERIR** la parcelle cadastrée n° B 703 d'une superficie de 366 m² à l'euro symbolique,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2025,
- **DE DONNER** mandat au Président avec pouvoir de délégation, de régulariser les actes authentiques nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 11 / 04 / 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504032-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bomrepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montrastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Monjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Hem	Eric COGO
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick FLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	31	40
		Pour : 40
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Monjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Orégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélié SECULA ayant donné pouvoir à Patrick FLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Montrastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Verfeil	Céline ROMERO, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-032 : REMBOURSEMENT DE TRAVAUX REALISÉS PAR LA COMMUNE A L'ALAE DE VILLARIÈS

Dans le cadre de la compétence Enfance, la Communauté de Communes a construit un ALAE sur la Commune de Villariès en 2020.

Projet validé par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-06-038 du 18 Juin 2020.

Lors de la réalisation du bâtiment, la Commune de Villariès a réalisé à sa charge une chaufferie bois avec un réseau de chaleur permettant l'alimentation de divers immeubles et les raccordements au réseau des eaux usées dont le bâtiment ALAE de Villariès. A cet effet, il y a lieu de procéder au remboursement de la part des travaux afférents au bâtiment ALAE de Villariès soit 3 145,31 €.



Liste des dépenses afférentes à ces travaux :

Dépenses	Coût total HT	Part Communauté HT	Coût Communauté TTC
CHAUFFERIE : raccordement Entreprise : LAMBOLEZ- CAVAILLES	1710.44 €	289.57 €	347.48 €
ALAE : raccordement Entreprise : TEMPERIA	4 096.52 €	1 376.27 €	1 651.52 €
Assainissement Eaux Usées : raccordement ALAE Entreprise : OCBAT	2 880.00 €	955.26 €	1 146.31 €
TOTAL	8 686.96€	TOTAL HT : 2 621.09€	TOTAL TTC : 3 145.31 €

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le remboursement des travaux réalisés par la Commune de VILLARIES pour la réalisation du bâtiment ALAE de VILLARIES,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 14 / 04 / 2025

DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 031-243100732-20250408-202504033-DE



Communauté de Communes
DES COTEAUX DU GIROU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents :

Bonepos-Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Caroline SALESSES.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Audrey SPITZ, Edmond VINTILLAS.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, Marjorie MAUCOUARD, William LASKIER
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Patrick GAY.
Lavalette	André FONTES
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA
Roquesérière	Thierry CASTET
Saint-Jean L'Herm	Eric COGO
Saint-Marcel Paulel	Véronique RABANEL
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES, Catherine DEBONS
Villariès	Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

DATE DE LA CONVOCATION		
31 mars 2025		
NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
46	32	41
		Pour : 41
		Contre : 0
		Abstention : 0

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Garidech	Christian CIERCOLES ayant donné pouvoir à Vincent RICHARD.
Gragnague	Hélène BRUNEAU ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Eric BRESSAND ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Lapeyrouse-Fossat	Eric VASSAL ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.
Paulhac	Jean-Christophe CHAUVET ayant donné pouvoir à Nathalie THIBAUD.
Montjoire	Nancy SOURBIER ayant donné pouvoir à Isabelle GOUSMAR.
Montpitol	Jean-François CASALE ayant donné pouvoir à Pierrette JARNOLE.
Roquesérière	Grégory SEGUR ayant donné pouvoir à Thierry CASTET.
Verfeil	Aurélie SECULA ayant donné pouvoir à Patrick PLICQUE.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Lavalette	Jean-Dominique POZZO.
Montastruc-la-Conseillère	Sandrine GRELET, Jean-Marie RAYNAUD, Patricia CADOZ
Verfeil	Céline ROMERO,

Délégués Suppléants Présents en remplacement d'un Titulaire :

Bazus	Véronique BOULOUYS en remplacement de Brigitte GALY
-------	---

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

N°2025-04-033 : ACQUISITION DU TERRAIN SUITE A LA CONSTRUCTION DE L'ALAE DE MONTJOIRE

Dans le cadre de sa compétence Enfance, la Communauté de Communes a construit un ALAE sur la Commune de Montjoire en 2021.

Projet validé par le Conseil Communautaire par délibération n°2020-06-039 du 18 Juin 2020.

Par délibération n°050 du 22 juin 2021 la Commune de Montjoire propose la cession à l'Euro symbolique d'une partie de la parcelle cadastrée AK N°128 pour la construction de l'ALAE de MONTJOIRE.

La contenance de la partie cédée sera de 1 039 m².

Après en avoir délibéré à l' Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'ACQUERIR** une partie de la parcelle cadastrée AK n°128 pour 1 039m² cédée à l'euro symbolique
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2025,
- **DE DONNER** mandat au Président avec pouvoir de délégation, de régulariser les actes authentiques nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président
Daniel CALAS



La Secrétaire
Pierrette JARNOLE



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Publiée par Daniel CALAS (Président)
le : 14 / 04 / 2025